

Règlement du Prix des Étudiants et des Lecteurs des Écrivains du Sud

Article 1. Le Prix des Étudiants et des Lecteurs des Écrivains du Sud est un prix littéraire organisé par Le Centre des Ecrivains du Sud – Jean Giono.

Paule Constant est la présidente du jury. Martine Miletto est la Secrétaire générale.

Ce prix couronne un roman de la rentrée littéraire que son auteur est venu présenter à l'Institut d'Etudes Françaises au cours d'une Master class ou d'un Entretien.

Article 2. Composition du jury. Le jury est composé d'étudiants de l'Université Paul Cézanne ainsi que du public des Entretiens et Master classes organisés par le Centre des Ecrivains du Sud – Jean Giono.

La participation est gratuite.

Pour voter, il faut s'être inscrit au préalable en envoyant son bulletin d'inscription :

par courrier à la Secrétaire générale du prix, Martine Miletto, Centre des Ecrivains du Sud – Jean Giono, IEF 23 rue Gaston de Saporta, 13625 Aix-en-Provence cedex 1, ou par e-mail : martine.miletto@ecrivains-du-sud.com

Article 3. Liste des ouvrages en compétition. Cette liste a été établie par le comité culturel du Centre des Ecrivains du Sud – Jean Giono, elle a été communiquée par voie d'affiches et sur le site Internet de l'association www.ecrivains-du-sud.com.

Pour mémoire, la sélection du prix 2010 :

Gwenaëlle Aubry : **Personne** (Mercure de France)

David Foenkinos : **La délicatesse** (Gallimard)

Brigitte Giraud : **Une année étrangère** (Stock)

Dany Laferrière : **L'énigme du retour** (Grasset)

Philippe Routier : **Pour une vie plus douce** (Stock)

Lydie Salvayre : **BW** (Seuil)

Noëlle Revaz : **Efina** (Gallimard)

Article 4. Vote.

- Le vote 2010 aura lieu le 6 mars à l'IEF, 23 rue Gaston de Saporta, amphithéâtre Zyromski, à Aix, de 14h30 à 15h30.
- Le vote est à bulletin secret.
- Chaque membre du jury dispose d'une voix.
- Le vote par procuration est autorisé. Pour voter par procuration, il faut donner son pouvoir à un membre du jury participant au vote (formulaire de procuration ci-joint).
- Un bulletin de vote est remis au votant, il y inscrit le nom de l'ouvrage ou de l'auteur qu'il choisit (un seul nom d'auteur ou d'ouvrage).
- Le vote est à un seul tour. Le lauréat est le candidat qui a remporté le plus grand nombre de voix. En cas d'ex aequo, un second vote a lieu immédiatement avec les votants présents.

Article 5. Prix.

- Proclamation du lauréat lors de la séance de clôture des Journées des Ecrivains du Sud (pour 2010, le samedi 20 mars).
- Le prix est doté par l'Agence française de développement.